

Appels à projet de la Ville de Lyon 2024 : Culture et quartiers prioritaires / culture et publics prioritaires

La coopération et le développement culturels constituent des axes d'intervention de la mise en œuvre conjointe de la politique culturelle et de la politique de la ville à Lyon, au service des personnes et des territoires. **Dans ce cadre, la Ville de Lyon lance deux appels à projets qui s'inscrivent dans le respect et la mise en œuvre des droits culturels.**

Les appels à projets 2023, « culture et quartiers prioritaires » et « culture et publics prioritaires » ont pour objectif d'accompagner des projets et des actions entrepris dans les territoires prioritaires de Lyon ou auprès de publics spécifiques, en les inscrivant si possible dans la durée, de mobiliser de nouveaux acteurs, et d'impliquer les habitants dans les projets.

1/ L'appel à projets culture et quartiers prioritaires, vise à contribuer d'une manière significative aux orientations du volet culture de la politique de la Ville en veillant à apporter des réponses aux enjeux sociaux et urbains des quartiers prioritaires, quartiers en politique de la Ville (QPV) et quartiers en veille active (QVA). *(Voir sur le site www.polville.lyon.fr la liste et les caractéristiques des différents quartiers prioritaires de Lyon)*

2/ L'appel à projets culture et publics prioritaires, concerne les engagements et les actions au bénéfice de publics spécifiques.

Il sera ainsi tenu compte d'actions au profit des publics spécifiques dans l'ensemble des quartiers et arrondissements de Lyon : publics jeunes, personnes en parcours d'insertion sociale et professionnelle, personnes en situation de handicap, personnes migrantes ou en exil, seniors, ...

Plusieurs principes d'action guideront les projets

Mettre les personnes au centre

Dans les projets proposés, la prise en compte et la participation des habitants grâce au partenariat avec les acteurs locaux restent la priorité, avec pour objectifs de :

- 1/ Favoriser la rencontre, la mixité et le dialogue interculturel entre les habitant.e.s.
- 2/ Lutter contre les différentes formes de discriminations,
- 3/ Porter une attention aux différentes générations en proposant des projets impliquant les familles et l'intergénérationnel.
- 4/ Favoriser des projets d'inclusion des personnes habituellement plus éloignées des offres et lieux culturels ou invisibilisées par des processus sociaux.

Ancrer le projet sur un territoire

Cet objectif consiste notamment à :

- 1/ Mettre en place des approches de valorisation territoriale en mobilisant les ressources patrimoniales, culturelles et artistiques des quartiers en politique de la Ville.
2. Favoriser la mobilité des habitant.e.s de quartiers prioritaires.
3. Renforcer la présence artistique et culturelle dans l'espace public.

Un principe de coopération et de co-construction doit régir l'ensemble des actions

Parmi les éléments d'appréciation qui guideront l'arbitrage, la Ville de Lyon sera particulièrement attentive :

- au propos artistique et au processus de création,
- à la co-construction des projets et aux partenariats passés avec des acteurs du territoire concerné, parmi lesquels les structures culturelles signataires de la charte de coopération culturelle
- à la prise en compte des enjeux de transition écologique, de diversité et d'égalité femmes - hommes

Les projets pourront contribuer aux dispositifs éducatifs, dans une démarche d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 21 novembre 2023.

Le service Coopération et développement culturels de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Lyon est à votre disposition pour vous accompagner dans cet appel à projet.

coopérationculturelle@mairie-lyon.fr